

# **Les recommandations des Maires,**

République du Cameroun  
*Paix – Travail – Patrie*

Republic of Cameroon  
*Peace – Work – Fatherland*

## **ATELIER D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DES MAIRES SUR LE CONCEPT DE LA FORESTERIE COMMUNALE.**

=====



**RESOLUTIONS DES MAIRES DES COMMUNES  
PILOTES DE LA REGION DE L'EXTÊME-NORD**

Salle de délibération de la Commune d'Arrondissement  
de Maroua 3<sup>e</sup>  
le 19 novembre 2009

## RESOLUTIONS DES MAIRES DES COMMUNES PILOTES DE LA REGION DE L'EXTÊME-NORD.

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche modifié par l'ordonnance n°99/001 du 31 août 1999 ;
- Vu l'ordonnance n°74/1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier
- Vu l'ordonnance n°74/2 du 6 juillet 1974 fixant le régime domanial
- Vu le décret n°76/166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national ;
- Vu le décret n°76/167 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine privé de l'Etat et ses diverses modifications ;
- Vu le décret n°95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts, modifié et complété par le décret n°99/781/PM du 13 octobre 1999 ;
- Vu la loi n°017/2004 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;
- Vu la loi n°018/2004 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- Vu le décret n°1982/455 du 20 septembre 1982 portant création des communes modifié et complété par le décret n°82/457 du 05 novembre 1982 ;

1. Considérant le protocole d'accord du 10 novembre 2009 entre le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM);
2. Considérant le rôle du Programme d'Appui aux Forêts Communale du Cameroun (PAF2C) à travers le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) auprès des communes forestières du Cameroun et de l'Extrême nord en particulier;
3. Considérant le rôle de l'exécutif communal face à la désertification et aux changements climatiques ;
4. Considérant la politique des grandes ambitions du Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA, dans l'atteinte des objectifs du Millénaire ;

Nous, Maires des communes pilotes de la région de l'Extrême Nord du Cameroun, réunis dans la salle de délibération de la commune d'arrondissement de Maroua 3eme dans le cadre de l'atelier d'information et de sensibilisation des maires sur le concept de la foresterie communale organisé par le Centre Technique de la Forêt Communale et la région de l'Extrême nord, tenu en date du 19 novembre 2009,

Forts des enseignements reçus, enrichis des débats et des échanges fructueux, prenons les recommandations et exprimons les vœux suivants à l'attention du gouvernement et les partenaires de coopération:















1. l'adhésion des Maires de l'Extrême nord aux activités de l'association des communes forestières du Cameroun, maître d'ouvrage du programme d'appui à la gestion durable des forêts communales ;
2. la création d'une ligne budgétaire dans nos projets de budget communal pour la mise en œuvre des activités de foresterie communale par plantation ou par classement;
3. l'implication des autorités municipales dans le processus d'immatriculation (procédures foncières et domaniales) dans leurs circonscriptions communales ;
4. l'adoption d'une délibération autorisant la commune à s'engager dans les activités de foresterie communale et à négocier des partenariats et des accords pour mobiliser des ressources financières et techniques nécessaires ;
5. la mise en œuvre de la décentralisation des activités de reboisement par implication effective de nos communes en tant que Maître d'ouvrage ou maître d'ouvrage délégué par les administrations centrales diverses et sous leur contrôle technique;
6. la facilitation des procédures foncières (convention provisoire) relatives aux activités de sécurisation foncière des forêts communales;
7. la facilitation de l'étude d'impact environnemental par le Ministère de l'Environnement et la Protection de la Nature aux communes de la région de l'extrême Nord qui en font la demande ;
8. la mise en place des subventions dédiées aux communes par le FEICOM pour les activités de lutte contre la désertification de la foresterie communale dans les zones sahéliennes à travers le programme d'appui à la gestion durable des forêts communales conduit par le Centre Technique de la Forêt Communale;
9. l'implication des institutions nationales et internationales, autres organisations privées, parapubliques et publiques (MINFOF, MINEP, MINDAF, FEICOM, CTFC, FNCOFOR, GTZ, DED, FFEM,...) dans les programmes et projets de reboisement aux côtés de communes;
10. l'engagement du Centre Technique de la Forêt communale et ses partenaires de la coopération Française et Allemande dans les activités de la foresterie communale et autres projets de développement communal en moyen et à long terme;

**Fait à Maroua le 19 novembre 2009.**

### **Ampliations**

- Services du PM
- MINATD
- Gouverneur Extrême nord
- Préfets
- MINFOF
- MINEP
- MINDAF
- FEICOM
- GTZ
- FFEM (Ambassade de France)
- ACFCAM

Ont signé :

Commune	Nom et prénom	Fonction	N° Téléphone	signature
1. DORA	ABBA BAMBOR	Prane	97 63 2 645	
Moogadi	FONDI	At ou Maire	99 33 41 98	
Kolo fata	Hadi Galda	Maire	76 45 83 58	
Kar Hay	Touile Raphael	Maire	97 92 75 79	
KALFOU	DANKANG Alexandre	Maire	74-69-56-01	
Mokoko	Zokoum Damien	Maire	99 56 48 63	
MERI	RAISON BDDAM	At MAIRE	06 77 25 45	
MAECE	OUSMANOU	Maire	77326235/9993646	
WARZA	ALI HANE	Maire	77556624	
MADONT III	SAMBO BOUBA	Maire	7764 84 20	
TOKOMSIÉ	NABA HANS	de adjoint Maire	94695618	
Brou CR	Jouky Ismael Abock	Maire	92363211	
Darak	Hidoulebe Hlamanet	Maire	99-570-72-01	
Blamgona	Mahamber Khatouba	Maire	76 20 1 43	
Hile Yelga	ALI CHEIK MIBIN	Maire	96 45 48 60	